

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL**  
**DE L'ACTION SOCIALE**  
**DU 23 JUIN 2022**

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :**

M. Pascal CHARMOT, Mme Caroline ACQUAVIVA, Mme Ghislaine BOUVIER, M. Pierrick JANNIN, M. Jacques BLANCHIN, Mme Renée BRUYERE, Mme Laurence DU VERGER, Mme Christel DUPONT, M. Yohann HACHANI.

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :**

Mme Miriam WIATR donne pouvoir à Mme Ghislaine BOUVIER, Mme Corinne DE LAVISON BERNARD donne pouvoir à Mme Caroline ACQUAVIVA, Mme Marie-Hélène DANEL donne pouvoir à M. Pierrick JANNIN, Mme Roselyne BEAL donne pouvoir à M. Jacques BLANCHIN.

**ABSENTS EXCUSES :**

## ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu des décisions du Président prises dans le cadre des délégations.....	3
2. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 5 mai 2022. ....	3
FINANCES.....	4
3. Approbation du compte de gestion - budget C.C.A.S.....	4
4. Approbation du compte administratif - budget C.C.A.S.....	5
5. Décision modificative n°1 et n°2 - budget C.C.A.S.....	9
6. Approbation du compte de gestion - budget annexe EHPA Beau Séjour .....	11
7. Approbation du compte administratif - budget annexe EHPA Beau Séjour .....	11
8. Décision modificative n°1 et n°2 - budget annexe EHPA Beau Séjour .....	14
POINTS D'INFORMATION.....	15
9. Présentation du rapport d'activité du service Petite Enfance.....	15

*La séance est ouverte à 19 heures 10 sous la présidence de M. CHARMOT.*

*M. CHARMOT procède à l'appel.*

**M. LE PRESIDENT.-** Nous avons plusieurs sujets à l'ordre du jour relatifs aux finances puisque nous sommes sur le temps qui correspond à la fin de l'exercice budgétaire. Nous aurons plusieurs sujets concernant le CCAS et Beau Séjour mais avant d'arriver à ces points principaux nous avons deux autres sujets préalables. Et, enfin, nous terminerons par une présentation du rapport d'activité du Service Petite Enfance. Vous aurez l'occasion d'intervenir, Madame. Vous nous direz qui vous êtes, ce que vous faites. Nous allons garder encore le suspense.

### **1. Compte-rendu des décisions du Président prises dans le cadre des délégations.**

**M. LE PRESIDENT.-** Elles sont peu nombreuses. Cela concerne notamment la fourniture de repas et de goûters pour les structures petite enfance dans le cadre d'un marché par un prestataire qui est la société SODEXO EDUCATION.

Y a-t-il des questions, des observations sur ce rapport ?

**Mme DU VERGER.-** Juste parce que ma mémoire parfois flanche, SODEXO EDUCATION est-il un nouveau prestataire pour la petite enfance ou c'est le même, c'est une branche spécialisée ?

**M. LE PRESIDENT.-** C'est une branche spécialisée.

**M. ALLEG.-** Un niveau de prestation a été choisi à l'époque.

**M. LE PRESIDENT.-** S'il n'y a pas d'autre question nous allons prendre acte.

**Il est pris acte de la présentation du compte rendu des décisions.**

### **2. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 5 mai 2022.**

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas. Je vous propose de le mettre aux voix.

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## FINANCES

### 3. Approbation du compte de gestion - budget C.C.A.S

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est un document comptable synthétique, comme vous le voyez, on ne peut guère faire plus synthétique que cela, qui est établi par le comptable public, c'est-à-dire par le trésorier qui chaque année établit le compte de gestion qui fait apparaître des montants et des sommes qui sont en toute logique exactement conformes et identiques au compte administratif qui est, lui, le rapport de la gestion faite par la ville et par le comptable municipal, donc par voie de conséquence par l'ordonnateur des dépenses qui est le maire. Le comptable étant le trésorier et l'ordonnateur des dépenses étant le maire.

TRES. TASSIN-LA-DEMI-LUNE

Exercice 2021

20200 - CCAS TASSIN-LA-DEMI-LUNE

#### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	198 800,22	3 035 820,20	3 234 620,42
Titres de recettes émis (b)	18 297,87	2 901 192,16	2 919 490,03
Réductions de titres (c)		200 000,00	200 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	18 297,87	2 701 192,16	2 719 490,03
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	198 800,22	3 035 820,20	3 234 620,42
Mandats émis (f)	30 226,59	2 790 128,11	2 820 354,70
Annulations de mandats (g)		39 124,97	39 124,97
Dépenses nettes (h = f - g)	30 226,59	2 751 003,14	2 781 229,73
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	11 928,72	49 810,98	61 739,70

Après vérification, il s'avère que les résultats budgétaires inscrits au compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale sont conformes au compte administratif de l'ordonnateur.

On voit quelquefois des informations comme les réductions de titres ou les annulations de mandats. Ce sont des écritures comptables rendues parfois nécessaires. Ce sont des engagements financiers qui ont été à un instant T établis par la collectivité mais qui doivent être annulés comptablement.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de mettre aux voix le rapport du trésorier que je vous invite à approuver ne serait-ce que pour sa tranquillité et celle de ses services que nous remercions au passage pour avoir travaillé tout au long de l'année pour effectuer tous

les encaissements et les décaissements des ordres comptables donnés et transmis par la Ville.

**Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Merci pour le trésorier.

#### 4. Approbation du compte administratif - budget C.C.A.S

*Présentation du rapport par M. CHARMOT.*

**M. LE PRESIDENT.**- Les résultats de l'exercice 2021 au niveau de chaque section se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses (y compris opérations d'ordre)	2 751 003,14 €
Recettes	2 701 192,16 €
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>- 49 810,98 €</b> (1)
Report du résultat de l'exercice 2020	-68 279,63 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 118 090,61 €</b> (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	30 226,59 €
Recettes (y compris opérations d'ordre)	18 297,87 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>- 11 928,72 €</b> (3)
Report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (1068)	
Report du résultat de l'exercice 2020	169 800,22 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 157 871,50 €</b> (4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	0,00 €
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0,00 €
<b>RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER</b>	<b></b> (5)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>- 61 739,70 €</b> = (1) + (3)
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021 (y compris reports 2020)</b>	<b>+ 39 780,89 €</b> = (2) + (4)
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021 (y compris reports 2020 et Restes à Réaliser)</b>	<b>+ 39 780,89 €</b> = (2) + (4) + (5)

Sur les éléments qui ont concouru à réaliser ce résultat, nous constatons d'abord par rapport à 2020 une augmentation des dépenses et une augmentation des recettes, ce qui est globalement assez logique parce que, vous vous en souvenez, en 2020 nous avons connu la période la plus forte de la crise sanitaire où nos activités s'étaient interrompues dans bien des domaines, notamment dans le domaine de la petite enfance et forcément 2021 a vu la reprise d'un certain nombre de nos activités. Donc c'est assez logique que 2021 ait constaté des recettes un peu en hausse par rapport à 2020. C'est de l'ordre d'une douzaine de pourcents aussi bien en dépenses qu'en recettes. C'est la principale explication de l'évolution de notre compte administratif du résultat de l'exercice.

En section de fonctionnement nous avons vu une progression des charges à caractère général et, si je ne me trompe pas, mais je vais vous laisser le préciser, Monsieur le Directeur, c'est surtout dans l'ensemble des domaines des trois activités que nous avons retrouvé des niveaux de recettes qui étaient en hausse.

**M. GUICHARD.-** C'est une charge à caractère général. Pour les comprendre, 70 % de ces charges concernent la DSP Petite Enfance et notre relation avec Alpha 3A pour la gestion des trois structures EAJE.

Une reprise de ce niveau d'importance dans notre budget joue beaucoup sur l'évolution du chapitre 011.

Nous retrouvons ensuite les actions de la Maison des Familles qui est une structure récente qui a pu surtout à partir du mois de septembre développer ses actions, monter en charge. Nous avons des financements de conférences, de permanences comme la permanence Emmaüs qui a pris son essor en 2021.

Et, enfin, nous avons les seniors puisqu'en 2020 il y a eu beaucoup de choses arrêtées. Donc nous avons eu la reprise des repas, la création de nouvelles activités, les casques de réalité virtuelle et la labellisation Ville Amies des Aînés (VADA).

Ce sont vraiment les trois postes de dépenses significatifs qui ont influencé ce chapitre charges à caractère général.

**M. LE PRESIDENT.-** Ensuite nous avons un autre poste qui est important, en tout cas dans le cœur de métier de l'activité du CCAS, il s'agit des aides financières aux personnes. En l'espèce nous avons observé en 2021 une légère baisse du montant des aides toutes confondues qui est de l'ordre d'une dizaine de pourcents. Je vous laisse préciser quelques éléments de chiffres, Monsieur GUICHARD.

**M. GUICHARD.-** C'est une moyenne qui cache des disparités puisque l'on a sur trois aides noté une baisse au niveau des chèques seniors, au niveau des chèques multi-services et au niveau de la commission permanente avec un peu moins de dossiers présentés, donc une baisse sur ces trois thèmes en termes de demande et cela se concrétise sur le budget.

Par contre, toujours dans cette idée de reprise et puisque l'on est sur une approche CA 2020, CA 2021, vous avez la reprise des cantines car en 2020 il y a eu la période de confinement et sur la période de mai à juillet la prise en charge par la Ville des frais de cantine. Donc il n'y a pas eu de refacturation au CCAS sur les familles éligibles à l'aide à la cantine. C'est pour cela qu'il y a cet écart entre ces deux budgets, toujours conséquence de la crise sanitaire sur notre exercice.

**M. LE PRESIDENT.-** Ce qui veut dire que nous avons une recette par rapport aux aides à la cantine qui a augmenté entre 2021 et 2020 puisque les familles n'ayant pas eu à payer la cantine en 2020 il n'y a pas eu pour

un certain nombre d'entre elles besoin de demander une aide financière, la facturation ayant été reprise en 2021 pour certaines familles et celles qui pouvaient être déjà connues de nouvelles demandes d'aide financière.

Donc c'est une augmentation conjoncturelle par le fait de la non-facturation famille des repas de cantine en 2020.

Les recettes, pour l'essentiel, proviennent de la subvention de la Ville versée au CCAS. Cela représente les trois quarts, 75 %.

Elle a, elle aussi, progressé par rapport à 2020 toujours pour les mêmes raisons : moins d'activité en 2020, donc moins besoin de subvention par le budget de la Ville et en 2021 reprise des activités, donc les dépenses sont couvertes pour les trois quarts par une subvention sur le budget de la Ville.

Une autre précision, peut-être, Monsieur GUICHARD, sur les recettes concernant la participation faite sur le domaine de la petite enfance par la CAF ?

**M. GUICHARD.-** Dans les structures budgétaires le second poste de recettes concerne toutes les recettes générées par le secteur de la petite enfance au travers de la PSU et de la participation des familles. Ce montant s'élevait à 436 000 €. Il faudrait rajouter à ce montant le CEJ qui est reversé via la subvention de la Ville au CCAS. Donc il s'élevait à 436 000 € en 2021 et cela représente 16 % des recettes du CCAS. Si vous additionnez la subvention communale pour les recettes petite enfance nous sommes déjà à 91 % des recettes du CCAS.

**M. ALLEG.-** Pour les prestations de service unique dans le cadre du contrat enfance jeunesse CAF.

**M. GUICHARD.-** Qui est relié à l'activité des structures.

**M. LE PRESIDENT.-** Puis en 2021 l'allocation familiale a versé une aide spécifique d'un peu plus de 67 000 € pour soutenir les structures face aux conséquences de la crise sanitaire. Cela avait déjà été fait en 2020 et reproduit en 2021.

Sur le plan des investissements les dépenses ont été essentiellement sur le mobilier et la signalétique dans le cadre de la mise en place de la navette dont vous avez pu peut-être voir déjà le mobilier. Je crois qu'on avait dû faire une visite, je ne me souviens plus maintenant, de la résidence.

**M. HACHANI.-** Nous avons fait l'inauguration.

**M. BLANCHIN.-** C'est le mobilier de la navette, pas le mobilier de la structure.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est le mobilier urbain de la navette, effectivement, tous les panneaux des points d'arrêt de la navette pour à peu près 21 000 €.

**M. ALLEG.-** Qui avaient été présentés par M. HACHANI à l'occasion d'un conseil d'administration.

**M. LE PRESIDENT.-** Et puis un peu de matériel informatique.

Sinon sur les recettes ce sont généralement des amortissements. C'est inscrit chaque année et cela nous permet d'abonder la section d'investissement pour pouvoir financer les dépenses courantes.

Ce qu'il faut savoir c'est que nous avons aussi des taux de facturation actuels, si j'ai bien compris Monsieur GUICHARD, qui sont proches de 70 % concernant le secteur de la petite enfance. Je vous laisse compléter sur ce point pour dire comment les choses vont évoluer.

**M. GUICHARD.-** Nous avons un petit gap à passer pour arriver à équilibrer le budget.

Un des leviers d'action que nous avons est d'arriver à remonter nos taux de facturation au niveau des structures petite enfance. Nous avons des seuils critiques et là nous sommes à un seuil bas.

Avec Mme BOURGOIN nous sommes en train de travailler. Mme BOURGOIN réorganise ses services pour que nous remontions ce taux.

Mais nous sommes encore dans l'effet de la crise. Le comportement des familles sur le mode de garde, sur la manière de mobiliser nos structures a changé. Nous le partageons avec tous les acteurs. Il faut que nous aussi nous accompagnions les équipes pour voir autrement et notamment sur l'accueil occasionnel. Nous avons besoin de communiquer auprès de la population.

Pour les crèches ce n'est pas que le fait que les places ne soient pas occupées car nous constatons une forte demande sur les accueils permanents réguliers. Par contre, sur l'occasionnel on peut faire de la suroccupation. Il faut qu'on arrive à le développer mais on pense que c'est encore très méconnu des familles qui auraient des besoins ponctuels de laisser leurs enfants par rapport à des projets spécifiques. Il faut que nous communiquions. C'est un vrai levier d'action et de génération de recettes sans augmenter les dépenses puisque notre personnel est là, donc pour pouvoir augmenter nos recettes à terme et équilibrer ce budget qui n'est pas à l'échelle de l'activité que nous pouvons développer qui n'est pas tant que cela. C'est un vrai levier à travailler, sur lequel nous nous penchons depuis le début de l'année.

**M. LE PRESIDENT.-** Voilà pour quelques points d'explication, de présentation de ce qui a pu se passer dans le courant de l'année et qui aboutit au résultat qui vient d'être présenté.

Est-ce qu'il y a des questions ?



**Mme DU VERGER.-** Juste une petite question par rapport à ce que vous venez de dire sur ce taux de facturation. Qu'est-ce que cela veut dire quand vous disiez « augmenter le taux de facturation » ?

**Mme BOURGOIN.-** C'est par rapport au taux d'occupation des structures. La CAF finance en fonction du taux d'occupation, donc plus on réalise d'heures facturées et plus la CAF donne des subventions.

**M. ALLEG.-** On distingue l'occupation permanente et l'occupation occasionnelle avec un manque de place.

**Mme BOURGOIN.-** L'enjeu est là.

**M. LE PRESIDENT.-** Effectivement, il faut utiliser les capacités d'accueil au mieux pour dépasser l'activité courante régulière, permanente, inscrite, identifiée où on sait combien on aura d'occupation et donc combien on aura de facturation puisque les gens vont venir, c'est prévu pour tant de jours, c'est tout le temps comme cela, c'est régulier. Il faut augmenter ce taux de facturation parce que nous allons pouvoir avoir d'autres possibilités d'occuper les lieux. Il faut qu'entre nos capacités d'occupation et notre facturation nous soyons le plus proche possible de façon à ce que la CAF nous soutienne le mieux.

Aujourd'hui la CAF n'emploie pas que la capacité d'occupation. Elle regarde comment nous faisons fonctionner la structure et comment nous en tirons le meilleur parti pour les familles pour générer cette facturation qui soit la plus dynamique possible.

S'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de mettre aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **5. Décision modificative n°1 et n°2 - budget C.C.A.S**

*Présentation du rapport par M. CHARMOT.*

**M. LE PRESIDENT.-** Puisque nous avons constaté le résultat maintenant il faut en faire quelque chose. En général, les décisions modificatives consistent à raccorder les montants financiers sur quelques postes principaux.

Je vais vous laisser, si vous voulez en parler un petit peu, Monsieur GUICHARD, la présentation de cette décision modificative n°1 et n°2 du budget 2022.

**M. GUICHARD.-** Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration que l'exécution du budget nécessite en cours d'année des réajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes. Il est également nécessaire de procéder aux reports des résultats constatés au compte administratif 2021.

Ces réajustements retracés dans le document ci-joint, sont :

Accusé de réception en préfecture  
069-266910157-20221031-D2022-19-DE  
Date de réception préfecture : 31/10/2022

En fonctionnement, le déficit de 2021 constaté est de 118 090,61 €. Afin de compenser ce déficit il est proposé de constater des recettes au chapitre 74 correspondants aux subventions versées par la CAF au titre des prestations de service ordinaire (PSO) pour l'année 2022 qui s'avèrent supérieures aux prévisions budgétaires auxquelles viennent s'ajouter des régularisations de la PSO de l'année 2021 pour un montant total de 104 184 €.

Il est également proposé d'augmenter le virement d'équilibre versé par la Ville au CCAS afin d'équilibrer le budget (+ 13 906,61 €) au chapitre 74.

Pour faire face à l'augmentation du montant de l'aide attribuée dans le cadre du chèque petite Enfance, il est proposé d'augmenter de 10000 € le chapitre 65. Pour compenser cette dépense supplémentaire il est proposé de diminuer de 10000€ le chapitre 011 en tenant compte du fait que le chèque famille élargi à toutes les familles ayant au moins un enfant âgé de 6 à 17 ans ne devrait connaître sa pleine mobilisation en 2023.

En investissement, l'excédent constaté est de 157 871,50 €. Il permet d'afficher des crédits supplémentaires à hauteur de 157 871,50 € au chapitre 21 - compte 2188 : autres matériels.

**M. LE PRESIDENT.-** Pour préciser, dans le fonctionnement les 118 090 € sont ce que nous constatons sur l'exercice 2021. Donc il faut financer ce déficit, c'est une régularisation comptable, avec les recettes qu'on connaît déjà d'avance de la CAF qui nous aide à compenser les 118 000 € et un complément de subvention de la Ville.

Et la deuxième partie concernant l'opération sur les chèques petite enfance est une nouvelle action, c'est un projet de l'année 2022 de renforcer cette action chèques petite enfance en utilisant l'enveloppe dédiée aux chèques familles.

Nous avons bien deux parties distinctes dans la décision modificative en ce qui concerne le fonctionnement.

Et pour l'investissement c'est une simple écriture comptable pour ajouter le montant qui a été constaté dans le budget.

Cela fait que vous avez au dos de votre document un budget 2022 qui avec ces écritures va comptabiliser au total en fonctionnement 3 134 987,61 €. C'est le nouveau budget, si vous votez le document, du CCAS pour 2022 avec les décisions modificatives. Et en investissement la somme du budget d'investissement sera désormais de 181 071,50 €. Ce sera le nouveau budget 2022 en investissement.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de mettre aux voix cette décision modificative n°1 et n°2 du budget CCAS 2022.

**Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## 6. Approbation du compte de gestion - budget annexe EHPA Beau Séjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

**M. LE PRESIDENT.-**

ES. TASSIN-LA-DEMI-LUNE

Exercice 2021

50000 - RPA BEAUSEJOUR - CCAS TASSIN

### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	122 501,67	841 276,85	963 778,52
Titres de recettes émis (b)	23 730,58	782 702,49	806 433,07
Réductions de titres (c)	0,00	1 267,59	1 267,59
Recettes nettes (d = b - c)	23 730,58	781 434,90	805 165,48
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	122 501,67	841 276,85	963 778,52
Mandats émis (f)	85 898,96	844 310,81	930 209,77
Annulations de mandats (g)	0,00	53 600,75	53 600,75
Dépenses nettes (h = f - g)	85 898,96	790 710,06	876 609,02
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	62 168,38	9 275,16	71 443,54

Après vérification, il s'avère que les résultats budgétaires inscrits au compte de gestion de l'E.H.P.A. Beau Séjour sont conformes au compte administratif de l'ordonnateur.

Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de le mettre aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## 7. Approbation du compte administratif - budget annexe EHPA Beau Séjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

**M. LE PRESIDENT.-** Nous allons retrouver certaines sommes que vous avez vues dans le document préalable.

Les résultats de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses (y compris opérations d'ordre)	790 710,06 €
Recettes	781 434,90 €
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>- 9 275,16 €</b> (1)
Report du résultat de l'exercice 2020	-9 944,10 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 19 219,26 €</b> (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	85 898,96 €
Recettes (y compris opérations d'ordre)	23 730,58 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>- 62 168,38 €</b> (3)
Report du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 (1068)	
Report du résultat de l'exercice 2020	109 201,67 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 47 033,29 €</b> (4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	3 172,48 €
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	14 446,00 €
<b>RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER</b>	<b>+ 11 273,52 €</b> (5)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021</b>	<b>- 71 443,54 €</b> = (1) + (3)
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021 (y compris reports 2020)</b>	<b>+ 27 814,03 €</b> = (2) + (4)
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021 (y compris reports 2020 et Restes à Réaliser)</b>	<b>+ 39 087,55 €</b> = (2) + (4) + (5)

Sur quelques éléments de contexte de l'année 2021, pour la résidence Beau Séjour le résultat global définitif est d'un peu plus de 39 000 €. Nous constatons là aussi par rapport à 2020 une augmentation des dépenses et des recettes un peu plus forte du côté des recettes que des dépenses. Pour les dépenses nous sommes plutôt à 3 % et pour les recettes plutôt à 8 % par rapport à 2020.

Sur les dépenses ce sont des dépenses d'exploitation pour faire fonctionner la résidence pour l'essentiel. Nous y trouvons notamment le poste de l'énergie qui est celui qui progresse en 2021.

Sur le personnel nous avons eu un peu moins de dépenses parce qu'il y a eu la vacance d'un poste de responsable de la résidence. Forcément, le temps de retrouver une personne c'est une dépense en moins.

Et les dépenses de la structure ont augmenté. Elles ont progressé de 25 % par rapport à l'année 2020. C'est l'essentiel des dépenses pour faire fonctionner la résidence et c'est notamment lié au fait que nous avons intégré la prestation de restauration et de portage de repas.

Avez-vous un complément à ajouter à ce propos, Monsieur GUICHARD et sur l'autre dépense que nous payons à ALLIADE ?

**M. GUICHARD.-** C'est assez équilibré sur les répartitions. Autant sur le CCAS nous avons une grosse partie liée au personnel, autant sur le budget de Beau Séjour c'est un peu plus réparti suivant les chapitres.

Concernant la restauration, elle était auparavant gérée dans le service d'aide à domicile, puis cela a basculé au CCAS. Et comme c'est géré par les équipes de la résidence au quotidien il était logique d'intégrer la partie restauration au budget de Beau Séjour.

Sur ALLIADE une négociation est faite sur le montant des loyers puisque nous avons un certain nombre de logements qui sont restés vacants. Cette négociation a permis de baisser le loyer versé à ALLIADE en tenant compte de ces vacances de logements, donc de baisser le loyer de 18 000 € à un peu moins de 16 000 €. C'est le loyer mensuel. Si on multiplie par 12 cela fait une économie relative et intéressante sur une année.

Voilà les faits marquants de cette partie.

**M. LE PRESIDENT.-** Cela, c'est pour les dépenses. En recette c'est l'augmentation des produits de la tarification toujours dans le cadre de la prestation de restauration et le portage de repas puisque sur l'année 2020 il n'y avait pas de restauration. Ils n'avaient pas le droit de se réunir pour manger dans la résidence. Pour le portage de repas c'était aussi très compliqué puisqu'avec le Covid il ne fallait pas aller auprès des gens.

De fait, en 2021 l'activité a été plus importante en restauration et en portage de repas et les recettes ont augmenté de 9 %. Mais c'est un effet lié purement à l'activité.

Quant aux subventions nous recevons aussi des subventions. Je vous laisse le préciser, Monsieur GUICHARD.

**M. GUICHARD.-** Comme nous sommes un établissement agréé nous avons une subvention par la Métropole, ce qu'on appelle le forfait autonomie, qui permet de financer une partie des actions de prévention qu'on mène, des animations auprès des résidents.

Et nous avons aussi un forfait soin qui nous permet de développer des actions spécifiques santé, de prendre en charge des gardes de nuit réalisées par nos étudiants en médecine et une partie du poste parce que nous avons une aide-soignante dans l'effectif. Cela a permis de couvrir ces charges-là. C'est un montant de 104 000 €/an, ce qui est assez significatif pour être souligné.

**M. LE PRESIDENT.-** En investissement nous avons poursuivi la modernisation de la résidence dans la continuité de ce qui avait été fait en 2020. Cela a consisté en d'importants investissements pour la sécurisation du site avec le système de détection incendie qui a été changé.

L'essentiel porte sur du renouvellement de mobilier de la salle de restauration et de la bibliothèque sur lequel a travaillé M. HACHANI pendant l'année écoulée et qui a représenté à peu près 35 000 €.

**M. GUICHARD.-** Sur ce point-là nous avons une recette. Nous ne pouvons pas l'avoir sur le budget 2021 parce qu'elle a été notifiée en 2022. Cette dépense de mobilier a été prise en charge en grande partie par la CARSAT lors d'un appel à projets. C'est un soutien à la modernisation des résidences autonomie. Je le souligne à ce moment-là

parce que nous ne le voyons pas apparaître à l'exercice mais il est bien présent.

**M. LE PRESIDENT.-** Nous le verrons apparaître dans le compte administratif de l'année prochaine.

D'autres dépenses moins importantes concernent la mise en place du réseau Wi-Fi pour à peu près 6 000 € et l'acquisition d'un composteur pour traitement des déchets végétaux de la résidence pour à peu près 1 700 €.

Quant aux recettes ce sont essentiellement des recettes d'amortissement, des écritures comptables et un peu de récupération de TVA. Quand on fait des dépenses d'investissement, par exemple du mobilier, on récupère de la TVA. Cela fait quelques recettes d'investissement mais ce n'est pas grand-chose.

Voilà pour les points à souligner de ce qu'il s'est passé sur l'exercice 2021 pour la résidence Beau Séjour en matière budgétaire.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **8. Décision modificative n°1 et n°2 - budget annexe EHPA Beau Séjour**

*Présentation du rapport par M. CHARMOT.*

**M. LE PRESIDENT.-** Nous avons constaté un résultat, il faut maintenant l'inscrire dans le budget de 2022 et voir s'il y a des nouveautés en termes de dépenses ou de postes de dépenses ou de recettes qui pourraient bouger, qui seraient à prendre en compte en 2022. Je vous laisse en dire un mot, Monsieur GUICHARD, sur la transposition des résultats de l'exercice dans le budget 2022 et s'il y a d'autres éléments nouveaux à préciser.

**M. GUICHARD.-** Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration que l'exécution du budget nécessite en cours d'année des réajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes. Il est également nécessaire de procéder aux reports des résultats constatés au compte administratif 2021.

Ces réajustements sont :

En fonctionnement, le déficit cumulé est de 19 219,26 €.

Afin d'équilibrer le budget il est proposé de réajuster des crédits non-consommés au chapitre 012 (un poste de responsable de résidence vacant pour le moment) - charges de personnel - pour 10 000 € et de

diminuer les crédits au chapitre 016 - dépenses afférentes à la structure - pour 9 219,26 €.

Des économies sont attendues du fait de la période de transition d'une durée de quatre mois entre les deux marchés de restauration, durée pendant laquelle la prestation choisie aura un coût inférieur à celui d'un marché de restauration dans le contexte actuel.

C'est difficile de comparer puisque nous sommes sur une prestation à payer et là nous devons être sur des charges directes que nous allons avoir en termes de personnel et de location de véhicule.

Mis bout à bout nous estimons que nous allons faire quelques économies qui permettront de compenser un peu ce déficit de 19 000 € constaté.

En investissement, du fait du report de l'excédent 2021 de 47 033,29 €. A cela il faut ajouter la constatation des restes à réaliser qui sont de 14 446 € en recettes et de 3 172,48 € en dépenses.

Il est proposé de réajuster le chapitre 21 afin d'équilibrer le budget et ainsi ajouter des crédits à hauteur de 58 306,81 € - immobilisations corporelles.

Cela peut laisser envisager quelques investissements pour la fin de l'année et notamment sur la cuisine où nous avons du matériel qui fatigue un peu. Pour que le prochain marché se lance dans de bonnes conditions nous pourrions peut-être faire des demandes dans des propositions dans ce sens-là.

**M. LE PRESIDENT.**- Il s'agit en fonctionnement de passer des écritures qui permettent de régulariser les -19 219 € et en investissement d'affecter la somme à nos recettes d'investissement qui nous serviront le moment venu.

Y a-t-il des questions par rapport à ces propositions de décision modificative ? S'il n'y en a pas je voudrais rappeler que le nouveau budget 2022 de la résidence Beau Séjour en fonctionnement est à 820 350 € et en investissement à 74 879,29 €.

Je vous propose de mettre aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## POINTS D'INFORMATION

### 9. Présentation du rapport d'activité du service Petite Enfance

**M. LE PRESIDENT.**- Mme ACQUAVIVA va être épaulée de façon tout à performante pour la présentation de ce document. Je vous laisse, Madame BOURGOIN, vous présenter et nous présenter le rapport.

Accusé de réception en préfecture  
069-266910157-20221031-D2022-19-DE  
Date de réception préfecture : 31/10/2022

**Mme BOURGOIN.-** Je suis Géraldine BOURGOIN. Je suis responsable du Service Petite Enfance du CCAS. J'ai pris mes fonctions depuis le 6 septembre. Je suis là aujourd'hui pour vous présenter le bilan d'activité Petite Enfance 2021.

L'année 2021 a été marquée une nouvelle fois par la crise du Covid 19 avec une période de confinement de trois semaines en avril et des protocoles sanitaires lourds à respecter pour les équipes de l'accueil collectif et les assistantes maternelles. Les structures petite enfance se sont sans cesse réorganisées pour mettre en place les différentes recommandations gouvernementales et pour pallier à l'absentéisme des enfants et du personnel, ce qui a eu impact sur leur fréquentation.

Au cours de l'année 2021 les agents du service Petite Enfance ont dû intégrer l'évolution de la réglementation en matière d'accueil collectif et individuel et c'est en s'adaptant au contexte et à la demande que le Service Petite Enfance de Tassin la Demi-Lune a pu continuer de remplir ses missions d'accueil, de continuité éducative et de soutien à la parentalité.

Pour vous présenter ce bilan d'activité Petite Enfance je vous propose dans un premier temps de vous présenter les différentes structures Petite Enfance qui sont à compter sur la commune et de partir sur les orientations politiques Petite Enfance définies au mandat pour vous présenter les différentes actions mises en place par les structures Petite Enfance pour y répondre. Enfin, je vous ferai une synthèse des perspectives 2022.

La Ville a une offre importante en matière d'accueil de la petite enfance, diversifiée et adaptée avec, d'une part, l'accueil collectif qui est représenté par une crèche, les jardins d'enfants et les micro-crèches privées et, d'une autre, l'accueil individuel par les assistantes maternelles.

Le taux de couverture global de la Ville qui correspond au nombre total de places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans est de plus de 70 %, ce qui est un taux important au regard de celui de la Métropole qui est de 58 %.

Pour l'accueil collectif on peut comptabiliser 170 places dans les crèches et dans les jardins d'enfants. Pour rappel, les crèches ou les établissements d'accueil de jeunes enfants accueillent des enfants de 2,5 mois à 4 ans et les jardins d'enfants les enfants de plus de deux ans jusqu'à leur scolarisation.

Sur la commune nous avons trois gestionnaires différents qui se partagent l'accueil collectif :

- Le CCAS qui gère la crèche Gardelune et Clair de Lune.



-- L'association Alfa3 qui gère 3 structures, en délégation du service public, telles que la Capucine (28 places), la crèche et le JE du Pont d'Alaï (24 places).

- Le Centre social de l'Orangerie qui a la gestion de la crèche La Pirouette et le jardin d'enfants de l'Orangerie.

Comme je vous le disais tout à l'heure, en 2021 nous avons connu une évolution de la réglementation en matière d'accueil collectif pour laquelle les agents ont dû s'adapter.

Dans les grandes lignes, cette réglementation détermine une nouvelle catégorie de crèche en fonction des agréments et elle demande un projet social et de développement durable à mettre en avant dans les projets d'établissement. C'est ce que nous allons faire. Nous allons devoir nous mettre en conformité.

Puis il y a aussi différentes évolutions en termes d'aménagement des locaux.

En perspectives 2022, le CA a validé la fusion de l'EAJE et le JE d'Alaï pour augmenter la fréquentation du JE du Pont d'Alaï et répondre aux obligations de la CAF en matière de remplissage.

**M. LE PRESIDENT.-** Ce sont les 30 places et les 24 places. Nous ne faisons qu'une seule entité.

**Mme BOURGOIN.-** Tout à fait. À compter de septembre 2022.

Au niveau de l'accueil collectif, 8 micro-crèches privées sont aussi implantées à Tassin La Demi-Lune et proposent une offre d'accueil de 86 places au total. Pour rappel, une micro crèche est une petite structure de 10 enfants.

La nouvelle réglementation en matière d'accueil collectif permet aux micro-crèches d'augmenter leur capacité d'accueil à 12 enfants au lieu de 10 si la superficie des locaux le permet.

Aujourd'hui nous avons quatre gestionnaires différents : Les Petits Chaperons Rouges, Little Tribu, Gard'eden et Babilou.

Cette offre diversifiée propose également l'accueil individuel qui représente environ 280 places.

En 2021, nous comptabilisons sur Tassin la Demi-Lune 93 assistantes maternelles dont 80 en exercice.

Depuis 2017 le nombre d'assistantes maternelles en activité diminue. C'est une tendance nationale en raison des départs à la retraite et des effets de la pandémie. Plusieurs ont souhaité arrêter leur activité en raison de la crise sanitaire.

C'est une profession vieillissante qui se renouvelle peu : 61 % des assistantes maternelles de la commune ont plus de 50 ans. Donc il y a un enjeu à ce niveau.

Pour pallier cette baisse, la nouvelle réglementation en 2021 en matière de l'accueil individuel permettra aux assistantes maternelles d'accueillir davantage d'enfants tout en s'adaptant à la demande : agrément de 4 enfants minimum, agrément en nombre et sans restriction d'âge, accueil en surnombre, accueil ponctuel de 1 enfant dans la limite de 50h par mois pour remplacer un collègue.

En 2022 Le Service Petite Enfance souhaite accompagner deux ou trois assistantes maternelles à monter une Maison d'Assistants Maternelles, c'est-à-dire que les assistantes maternelles au lieu de garder les enfants à leur domicile travailleront ensemble collectivement dans un lieu.

Ce projet est très intéressant car il va permettre aux assistantes maternelles de peut-être susciter des vocations, en tout cas pour celles qui souhaiteraient devenir assistantes maternelles mais qui sont freinées par un problème de logement ou des contraintes de travail à domicile.

Ce projet permet de rassurer les parents, de sociabiliser les enfants et pour la Ville de proposer une nouvelle offre d'accueil.

**Mme DU VERGER.-** Ce rassemblement d'assistantes maternelles dans un même lieu sera en permanence. Cela ressemble un peu à une crèche ?

**Mme BOURGOIN.-** C'est cela, exactement.

**Mme DU VERGER.-** L'organisation sera-t-elle différente ? Est-ce qu'il y aura des réglementations ?

**Mme BOURGOIN.-** Ce qui est différent d'une crèche c'est que les assistantes maternelles ont toujours leur agrément avec les familles.

**Mme ACQUAVIVA.-** Elles vont s'occuper des enfants dont elles ont la garde.

**M. ALLEG.-** C'est une unité de vie. Elles se rassemblent avec leur agrément et les enfants dont elles ont la charge dans un lieu beaucoup plus adapté. Cela leur permet d'échanger les pratiques.

**Mme DU VERGER.-** Ce lieu sera à la charge de qui ?

**M. LE PRESIDENT.-** Des assistantes maternelles qui vont verser une location. Le lieu sera municipal et mis à la location, comme elles ont possiblement et certainement chez elles un loyer à payer mais c'est leur logement, elles y habitent. Là, ce sera différent. C'est un lieu dédié de travail. Cela ne peut pas être gratuit parce que ce serait une forme de concurrence un peu déloyale en proposant à des personnes privées un lieu public, à comparer par exemple avec une micro crèche. Mais c'est différent.

**M. BLANCHIN.-** Chaque aide maternelle reste responsable de ses enfants ?

**M. LE PRESIDENT.-** Elle s'occupe de ses enfants.

**Mme BOURGOIN.-** Il y a la possibilité d'avoir une délégation. Mais c'est très réglementé, c'est-à-dire que l'assistante maternelle, par exemple, reste dans son agrément. Si elle a un agrément pour quatre enfants elle ne peut pas accueillir plus d'enfants.

On peut imaginer qu'une assistante maternelle commence plus tôt parce qu'elle a plus d'enfants qui arrivent tôt le matin et qu'elle accueille pendant une heure un enfant d'une autre assistante maternelle. Cela, c'est possible.

Mais c'est très réglementé. Les assistantes maternelles doivent écrire un projet d'accueil, un projet de fonctionnement, un règlement intérieur, etc. C'est en cela que nous, Service Petite Enfance, nous allons les accompagner dans le montage du dossier qu'elles devront envoyer au service de la Métropole.

**M. BLANCHIN.-** Leur agrément en général est lié à la superficie de leur propre logement. Donc, là, on se retrouve dans une surface qui est beaucoup plus importante. Il faut quand même qu'il y ait un papier supplémentaire qui s'appelle une délégation ?

**Mme BOURGOIN.-** Oui, il y a un nouvel agrément et en fonction de leur organisation elles devront formuler correctement au service de la Métropole.

**Mme DU VERGER.-** A priori les assistantes maternelles sont partantes ?

**Mme BOURGOIN.-** Oui, nous avons de nombreuses assistantes maternelles qui sont partantes et c'est très bien. Cela veut dire que nous avons un pilier pour continuer la maison des assistantes maternelles. Aujourd'hui, il y a des assistantes maternelles qui ont encore de jeunes enfants, donc qui ne peuvent pas travailler en dehors de leur domicile parce que cela leur demande des coûts pour faire garder leurs propres enfants puisque dans la maison des assistantes maternelles elles ne peuvent pas garder leurs propres enfants alors qu'à domicile elles le font.

**Mme ACQUAVIVA.-** Même si le loyer n'est pas gratuit la Ville soutient ce projet et les assistantes maternelles en proposant un loyer très attractif et abordable.

**Mme DUPONT.-** Le lieu est-il identifié ?

**M. LE PRESIDENT.-** Oui. Nous serions, en tout cas c'est fléché comme cela, dans le local de la maison actuellement occupée par Gard'eden en face dans la cour où il y a Neolab, le centre de test pour le Covid. La maison est la maison qui sert aujourd'hui de crèche.

**Mme DU VERGER.-** Et s'il y a d'autres demandes par la suite est-ce que nous avons des locaux à disposition ?

**M. LE PRESIDENT.-** Nous verrons mais comme cela, par magie, pas vraiment. Après, cela peut être des projets. On peut imaginer des assistantes maternelles qui ont un projet ensemble sur trois, quatre ans, que sais-je, puis qui préféreront revenir à un format un peu différent et d'autres pourront prendre la suite, s'inscrire elles aussi dans un projet de maison d'assistantes maternelles parce que cela peut être une expérience dans le métier d'assistante maternelle.

Mais la démultiplication des lieux est toujours le nerf de la guerre. Est-ce qu'il y a des locaux ? Est-ce qu'ils sont adaptés ? Est-ce qu'ils sont au bon endroit ? Est-ce que les personnes pourraient s'y sentir à leur place ?

Cela existe, bien sûr, mais ce n'est pas facile à trouver.

**M. ALLEG.-** La collectivité accompagne dans la mesure de ses moyens mais rien n'empêche les assistantes maternelles de trouver des solutions dans le parc privé, dans le parc social.

**M. LE PRESIDENT.-** La première démarche pour les assistantes maternelles qui ont un projet de cette nature est de trouver un local privé, un plus grand logement ou un local d'activité qu'elles peuvent adapter pour faire cela.

Mais ce n'est pas simple à trouver et c'est aussi au prix du marché. C'est la location au prix du marché. Nous, nous allons soutenir le projet par un loyer qui sera abordable. Cela ne peut pas être gratuit mais abordable.

Ce sont de nouveaux outils, de nouveaux services et une nouvelle forme qui n'est pas récente, ce n'est pas une nouveauté. Ce n'est pas de l'expérimentation, cela existe depuis un certain nombre d'années mais pas encore chez nous.

**Mme DU VERGER.-** Là, il y aurait trois, quatre assistantes ?

**Mme BOURGOIN.-** Pour l'instant deux assistantes maternelles.

**M. LE PRESIDENT.-** Je crois que le potentiel est de trois.

**Mme ACQUAVIVA.-** Cela dépend du nombre d'agréments.

**Mme BOURGOIN.-** La PMI donne son avis en fonction des locaux et aujourd'hui les locaux nous autorisent seulement l'accueil de neuf enfants.

**M. LE PRESIDENT.-** Donc 2x4 ou 3x3.

**Mme ACQUAVIVA.-** Vous parlez du turn over des assistantes maternelles et rien ne dit qu'au bout de trois, quatre ans cela ne puisse pas tourner. Pour l'instant le projet est plutôt sur deux assistantes maternelles qui ont un agrément de quatre enfants mais dans l'avenir

cela pourrait être trois assistantes maternelles avec trois enfants toujours dans ce même lieu.

**M. BLANCHIN.-** Est-ce que cela peut être un plus pour les parents, à savoir que si une assistante maternelle tombe malade dans une structure traditionnelle les enfants sont gardés par les parents, mais là si elles sont trois les enfants de celle qui est tombée malade pourraient être gardés dans la structure ?

**Mme BOURGOIN.-** Oui et non. Oui dans le sens où ponctuellement elles peuvent maintenant accueillir des enfants en surnombre mais il faut pour cela qu'elles aient l'autorisation de la Métropole.

**M. BLANCHIN.-** Il faut qu'elles soient trois.

**M. ALLEG.-** En fonction de la durée d'absence de l'assistante maternelle il y a nécessité d'obtenir l'autorisation de la Métropole. Mais les parents sont moins pris au dépourvu le matin même ou la veille.

**Mme BOURGOIN.-** La sécurité pour les familles est de savoir que les assistantes maternelles ne sont pas seules à leur domicile. C'est très rassurant pour eux. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils souhaitent une place en crèche parce qu'il y a ce côté rassurant d'être plusieurs adultes à s'occuper des enfants.

**M. ALLEG.-** Dans des locaux adaptés plutôt qu'au milieu du salon où c'est parfois moins adapté.

**Mme BOURGOIN.-** Je poursuis.

Des lieux ressources gérés par le CCAS sont mis à disposition pour accompagner les enfants, les familles et les assistantes maternelles.

✦ Nous avons les relais d'assistantes maternelles dont la mission est de professionnaliser l'assistante maternelle, d'informer les familles sur leurs démarches administratives et sur leur rôle d'employeur et de socialiser les enfants lors des temps collectifs.

✦ Nous avons deux relais Petite Enfance au CCAS : le relais La Petite Ourse et le Pont d'Alaï.

J'ai oublié de vous dire en amont que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 les relais d'assistantes maternelles sont devenus les Relais Petite Enfance avec la nouvelle réglementation.

**M. LE PRESIDENT.-** On passe de RAM à RPE.

**Mme BOURGOIN.-** La nouvelle réglementation renforce les missions des RPE qui devront désormais assurer une mission de guichet unique.

Le relais La Petite Ourse a déménagé courant 2021 dans les locaux de l'Omega et nous avons le Relais Petite Enfance Pont d'Alaï qui est situé au sein des locaux du PPE du Pont d'Alaï, ouvert depuis janvier 2020.

✦ Comme lieu ressources nous avons aussi le lieu d'accueil parents enfants la Petite Gare qui accueille gratuitement de manière anonyme des jeunes enfants de moins de trois ans avec leurs parents ou un adulte référent. L'objectif de ce lieu d'accueil parents enfants est de socialiser les enfants mais aussi de renforcer le lien parent enfant, de soutenir les parents dans leur fonction parentale et de proposer un lieu d'échange pour les familles pour rompre l'isolement. Aujourd'hui le lieu d'accueil parents enfants est ouvert deux matinées par semaine à Tassin la Demi-Lune.

Je passe aux orientations politiques Petite Enfance définies au mandat :

✚ Aider les familles à concilier vie privée et vie professionnelle. C'est-à-dire accompagner les familles dans leur choix de mode de garde, développer les modes d'accueil au niveau quantitatif et qualitatif.

✚ Soutenir la parentalité : valoriser les compétences parentales, renforcer le lien parent / enfant et intergénérationnel.

Pour répondre à ces orientations politiques voici toutes les actions qui ont été mises en place en 2021 par les structures Petite Enfance.

Pour accompagner les familles dans leur choix de mode de garde le guichet unique qui s'appelle Tassin Info Famille (TIF) permet d'informer les familles sur l'ensemble des modes de garde, d'instruire l'ensemble des demandes d'accueil des places en crèche aux commissions d'admission.

Pour l'année 2022 nous avons l'objectif d'augmenter le nombre de permanences physiques pour recevoir l'ensemble des familles qui sont en recherche d'un mode de garde et de les orienter vers celui le mieux adapté en fonction de leurs besoins.

Comme nous le disions tout à l'heure, les Relais Petite Enfance voient leurs missions renforcées. Les animatrices des Relais Petite Enfance vont à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 intégrer Tassin Info Famille pour recevoir des familles et leur présenter l'ensemble des différents modes de garde quels qu'ils soient, que ce soit l'accueil collectif ou l'accueil individuel.

En 2022 nous souhaitons aussi assurer un suivi des solutions trouvées par les familles pour ces familles qui n'ont pas de place en crèche de façon à avoir une vision globale des demandes pour mieux y répondre.

En 2021 nous avons organisé deux nounous dating qui ont bien fonctionné.

Pour accompagner les familles dans leur choix de mode de garde 8 commissions d'admissions des places en crèche ont étudié en 2021 les demandes de 228 familles et ont décidé l'attribution de 129 places dans les différentes structures.

Nous observons une diminution du nombre de familles inscrites à la commission d'admission entre 2020 et 2021. Cette tendance continue en 2022 en sachant que les demandes d'accueil de 4 et 5 jours représentent les 2/3 des demandes.

En 2022 nous souhaitons revoir la fréquence des commissions et quelques éléments du règlement. Nous nous sommes rendu compte que les familles rencontrent des difficultés à se projeter et à s'orienter vers un autre mode de garde de l'accueil collectif car elles attendent la prochaine commission en espérant avoir une place en crèche mais le nombre de places ne s'ouvre pas forcément chaque mois surtout après la commission du mois de mai pour le mois de septembre, il y a ensuite très peu de places qui se libèrent dans l'année.

Donc nous avons décidé de revoir la fréquence en réduisant à 4 le nombre de commissions d'admission.

Une simplification de la procédure de renouvellement des dossiers sera mise en place pour actualiser au mieux chaque dossier et répondre au mieux aux besoins des familles.

**M. LE PRESIDENT.-** Pour compléter, l'idée est de ne pas rester bloqué sur un mode de garde parce qu'il y aurait espoir ou conviction qu'à la prochaine commission une place va se libérer, la bonne, au bon endroit, etc. mais sans pour autant que les familles restent suspendues pendant deux ou trois mois à l'attente d'une prochaine commission parce qu'il y aura justement le développement du Tassin Info Famille en regroupant encore plus de professionnels dans cette instance qui vont pouvoir encore mieux accompagner les familles et les guider vers le meilleur mode de garde, celui qui peut correspondre à leurs besoins ; ce qui permettra de vraiment être dans la réflexion de quel est le bon mode de garde au bon endroit, qui va correspondre peut-être pour un temps et pas pour toute la durée de la nécessité de la garde de l'enfant mais de passer par une assistante maternelle si c'est pendant six ou sept mois en attendant qu'à l'occasion d'une commission et de possibilité de mouvement dans les crèches une place se libère.

Il faut qu'il y ait vraiment une réflexion des familles par rapport à une offre assez large, très complète pour ne pas rester dans l'attente d'une solution qui peut-être n'est pas à leur portée ou qui n'est pas à la portée du réseau quand bien même Tassin la Demi-Lune est particulièrement bien pourvue en offres d'accueil petite enfance puisque nous avons un taux de couverture de 70 %. Cela veut dire qu'aussi bien géographiquement qu'en termes d'offre de places, de mode d'accueil nous pouvons couvrir une part significative, quasiment les trois quarts de l'ensemble des demandes identifiées.

L'idée est de travailler aussi sur les 30 % qui ne sont pas couvertes pour savoir comment les familles font, est-ce qu'elles patientent, est-ce qu'elles gardent l'enfant à la maison, est-ce qu'elles cherchent ailleurs sur le trajet domicile-travail pour se rapprocher du travail pour trouver la structure plus près du travail plutôt que plus près du domicile ?

Il y a vraiment un engagement et une action très forte à Tassin la Demi-Lune pour permettre d'aider les familles tout en faisant en sorte que chacun réfléchisse et regarde à chercher une solution par rapport à l'offre plutôt que par rapport à un modèle de garde qui serait considéré comme étant le seul et unique valable alors qu'il n'est pas toujours possible d'y répondre parce que les structures, une fois qu'elles sont créées - j'entends les crèches - on n'en réalise pas une tous les deux ans. Ce n'est pas possible.

Donc avant de retrouver du potentiel de places il faut attendre quatre, cinq, six ans qu'un nouveau projet arrive dans la commune. Il est évident que cela ne peut en aucun cas en termes de temporalité correspondre aux besoins des familles. Il faut vraiment se projeter sur toutes les solutions de garde possibles.

**Mme DUPONT.-** Les 70 % de couverture sont par rapport au nombre d'enfants sur le territoire ou par rapport au nombre d'enfants dont les parents travaillent ?

**Mme BOURGOIN.-** C'est le nombre total de places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans. Ce sont les places d'accueil tout confondu, que ce soit les crèches, les micro-crèches, les assistantes maternelles. Cela intègre aussi les établissements privés.

**Mme ACQUAVIVA.-** Il y a un peu plus de 70 %.

**M. LE PRESIDENT.-** Pour 100 enfants tassilunois qui ont besoin d'être gardés l'ensemble de l'offre permet de couvrir ce besoin sur le territoire à 70 %.

**Mme BOURGOIN.-** Y compris les assistantes maternelles. Sachant que pour la Métropole c'est à 57 %. Nous avons vraiment une réponse très forte en sachant que le montant des chèques petite enfance augmente significativement en 2022 parce qu'il y a tout ce travail que réalisent les professionnels petite enfance à Tassin la Demi-Lune sur l'information générale des différents modes de garde et aujourd'hui nous avons de plus en plus de familles qui s'orientent vers une assistante maternelle ou une micro-crèche et qui demandent les chèques petite enfance parce que ces chèques permettent de réduire le reste à charge.

**M. LE PRESIDENT.-** Sachant que dans les crèches municipales il y a une prise en charge du coût d'accueil payé par le contribuable, ce qui n'est pas le cas chez l'assistante maternelle ou en crèche privée.

L'idée est aussi de dire qu'il fallait aider également ces familles qui par choix ou par nécessité, cela peut être pour une période donnée, vont vers des modes de garde qui ne sont pas des modes publics, qui peuvent être associatifs et de les aider à réduire le reste à charge du coût de garde.

C'est donc aussi très intéressant. Cela rentre dans cet ensemble d'outils, de moyens et de modalités pour faire en sorte que la palette complète de



l'offre de garde soit la mieux utilisée en incitant et en donnant un soutien d'une façon ou d'une autre aux familles.

**Mme DU VERGER.-** Je ne suis pas sûre de comprendre l'écart par rapport aux 70 %. Je ne comprends pas cet écart entre les 228 dossiers examinés et le chiffre de 129. Ce sont 129 places attribuées ?

**Mme BOURGOIN.-** Ce sont 129 places en crèche.

**M. LE PRESIDENT.-** Ce sont les commissions d'admission dans nos crèches.

**M. BLANCHIN.-** Je voudrais une précision sur le nombre de places d'urgence attribuées, est-ce le nombre d'enfants accueillis en urgence ou est-ce le nombre de places disponibles dans les crèches ?

**Mme BOURGOIN.-** C'est le nombre d'enfants accueillis en urgence.

**M. BLANCHIN.-** Si les crèches sont pleines il y a une tolérance aussi ? On peut dépasser ?

**Mme BOURGOIN.-** Oui. Nous avons la possibilité d'accueillir les enfants en surnombre dans les crèches, ce qui permet d'accueillir des enfants en urgence.

**M. ALLEG.-** Il faut insister sur le caractère d'urgence. Ce n'est pas une place bonus supplémentaire.

**Mme BOURGOIN.-** Dans les crèches on peut définir une place d'urgence à l'année et quand elle est occupée on la remplace par de l'occasionnel.

**M. BLANCHIN.-** On ne peut jamais prévoir l'urgence.

**M. LE PRESIDENT.-** Ce n'est pas quelque chose de très facile en pilotage. Mais il faut pouvoir apporter ces solutions. Il faut pouvoir les apporter d'autant qu'en plus la structure comme les équipes sont en capacité de faire. Donc autant mettre à profit une autorisation d'aller au-delà de la capacité d'accueil réglementaire et théorique pour rendre service.

**Mme BOURGOIN.-** C'est dans le cadre d'une rupture de mode de garde. Par exemple, l'assistante maternelle qui est malade, hospitalisée. Cela rentre dans ce cas-là. Ou bien un parent qui est hospitalisé.

**M. BLANCHIN.-** Là, il n'y a pas de nombre de jours ?

**Mme BOURGOIN.-** Non. Dès qu'on a une demande de place d'urgence on essaie d'y répondre au maximum.

Je passe à la suite.

Pour accompagner les familles dans leur choix de mode de garde les relais Petite Enfance vont accompagner les familles dans la recherche d'une assistante maternelle pour 33 % des demandes.

En perspectives 2022, comme les animatrices des RPE intègrent le TIF à compter du 01/01/2022, elles orienteront les familles en recherche d'un mode de garde vers le TIF afin de pouvoir développer la qualité de traitement des données statistiques.

Le CCAS de Tassin La Demi-Lune a mis en place durant le confinement d'avril 2021 un dispositif d'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. La crèche Gardelune qui est restée ouverte a accueilli 23 familles prioritaires de la ville et des alentours.

Pour soutenir les enfants et les familles en situation de handicap, les crèches Clair de Lune et Gardelune ont accueilli durant l'année 2021 deux enfants présentant des troubles autistiques. Les structures petite enfance ont également accueilli 4 enfants dont le parent souffrait d'une maladie grave.

Pour soutenir l'emploi des familles, 25 familles en recherche d'emploi et 20 familles en réinsertion ont pu bénéficier d'une place en crèche pour se former ou réaliser leurs démarches.

Pour soutenir la parentalité, les crèches ont accueilli 35 familles qui ont eu un besoin d'accompagnement spécifique ou qui ont été orientées par la PMI.

La volonté politique étant de tendre vers une mixité sociale, la part des familles qui ont un tarif horaire de moins de 1 € représente 20 % des enfants accueillis.

En 2021, 71 assistantes maternelles sont adhérentes aux RPE sur les 80 AM en activité, soit 89 % de taux d'adhésion, ce qui est très positif.

Le nombre d'adhésions reste stable pour le relais La Petite Ourse entre 2020 et 2021. En revanche, il augmente pour le relais Petite Enfance du Pont d'Alaï puisqu'il progresse de 21 % grâce à l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles qui fréquentent les deux RPE. Sur les 71 assistantes maternelles 35 fréquentent le relais La Petite Ourse, 10 au Pont d'Alaï et 26 adhèrent aux deux. Et comme les deux animatrices ont mis en place une complémentarité dans les calendriers et les plannings cela permet aux assistantes maternelles de fréquenter simultanément les deux relais, ce qui enrichit sensiblement l'accueil des assistantes maternelles et des enfants.

De nombreuses actions pédagogiques et éducatives sont mises en place dans les crèches pour assurer une qualité d'accueil.

En 2021, la crise sanitaire a freiné globalement tous les projets, les temps de rencontre et les partenariats entre les structures. Heureusement, certaines activités ont pu être mises en place. Les interventions musicales et de psychomotricité ont été maintenues dans les EAJE du CCAS. Les temps festifs avec les enfants ont été organisés

pour le Carnaval et les fêtes de Noël. Le partenariat avec la ludothèque d'Oullins a pu se faire tout au long de l'année.

Pour assurer un accueil de qualité, les équipes des crèches suivent des séances d'analyse de la pratique. Les équipes suivent également des formations individuelles ou collectives pour se professionnaliser et améliorer leur pratique.

Les équipes des crèches du CCAS ont suivi une formation collective sur « les troubles du spectre autistique » animée par la Souris verte.

Les équipes ont été formées à la communication gestuelle associée à la parole qui permet de communiquer avec l'enfant en utilisant des gestes, inspirés de la Langue des Signes Française (LSF), associés à la parole de l'adulte.

Le JE du Pont d'Alaï a obtenu en 2021 le Label Ecolocrèche. C'est une démarche écoresponsable qui permet de diminuer son impact environnemental. La structure a le projet éducatif de sensibiliser les enfants et les familles au développement durable et à la protection de l'environnement par des propositions d'activités autour du recyclage des déchets et à partir d'éléments naturels. C'est très intéressant.

**M. GUICHARD.-** Sur ce point, l'aspect du bâtiment compte énormément. Quand on fabrique un bâtiment avec les nouvelles normes cela joue beaucoup.

**M. LE PRESIDENT.-** Mur en paille au Pont d'Alaï.

**Mme DUPONT.-** Quelles sont les autres actions ?

**Mme BOURGOIN.-** C'est au quotidien. Toute l'équipe est mobilisée pour réduire son impact. Cela va être le tri des déchets, la lutte anti-gaspillage au niveau des repas et du goûter.

**Mme DUPONT.-** Avec du jetable ?

**Mme BOURGOIN.-** Elles ont essayé mais ce n'est pas concluant parce que très compliqué à mettre en place. Par contre, elles ont des couches biologiques et il y a tout ce qui est réduction des consommations d'énergie, etc.

En tout cas, cette démarche écoresponsable est vraiment dans le projet éducatif de la structure pour sensibiliser les enfants et les familles.

**M. GUICHARD.-** Ils ont réussi à faire une semaine de jeux sans jouets en plastique. Il y a beaucoup de structures qui font un jour. Eux sont partis sur une semaine entière. Il y a une dynamique collective dans cette structure avec le personnel et la directrice qui sont très mobilisés.

**Mme BOURGOIN.-** Au niveau des relais Petite Enfance plusieurs actions ont été mises en place à destination des assistantes maternelles et des enfants.

En vue de socialiser les enfants et de former les assistantes maternelles, les RPE ont organisé des temps collectifs avec la participation d'une intervenante en musique et en psychomotricité lors de certains ateliers.

Malgré le Covid, certaines animations communes ont été maintenues comme la grande lessive, la semaine du goût, le goûter de Noël.

Le lieu d'accueil parent enfant (LAEP) La Petite Gare est un service de soutien à la parentalité spécifique qui a pour objectif de valoriser les compétences parentales et de renforcer le lien parent/enfant.

Nous pouvons observer une augmentation du nombre de séances du LAEP entre 2019 et 2021. Le nombre de séances a doublé en 2021 pour répondre à une demande importante des familles et améliorer la qualité d'accueil. Le LAEP est ouvert 2 fois par semaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, il n'était ouvert que le vendredi avant cette date.

Au niveau des crèches la mission est d'accueillir l'enfant, mais aussi d'accompagner les familles qui peuvent avoir besoin d'une aide pratique, sociale et même psychologique dans leur fonction parentale.

La première approche des professionnelles est l'écoute pour les aider à trouver des solutions et les conseiller au mieux.

La deuxième approche est l'orientation des familles vers des personnes ressources ou des établissements spécifiques pour une meilleure réponse à leurs besoins.

Parents et professionnelles travaillent ensemble dans une démarche de coéducation dans l'intérêt de l'enfant. Les équipes respectent une continuité éducative pour qu'il y ait une cohérence des pratiques entre la crèche et la maison, dans les limites de la collectivité.

En 2021, la crise sanitaire a eu un impact sur la place des familles qui n'avaient plus la possibilité d'entrer dans les salles de vie des enfants.

En 2022 il y a vraiment cet enjeu de restaurer le lien avec les familles en organisant des temps de rencontre entre parents et professionnels tout au long de l'année afin de favoriser les échanges et la convivialité.

Les relais petite enfance ont accompagné 15 % des familles dans leur fonction parentale grâce à une écoute active et des apports d'informations.

Les animatrices ont également accompagné les assistantes maternelles qui rencontraient des difficultés dans l'accueil des familles et qui ont été fragilisées pendant la crise sanitaire. Elles n'avaient jamais rencontré ce type de difficultés. De nombreuses assistantes maternelles ont pu ainsi reprendre confiance et de l'énergie pour soutenir les familles.

Les structures petite enfance collaborent étroitement avec la Maison des Familles en relayant l'information aux familles, aux partenaires et aux

professionnelles de la petite enfance sur les missions et le programme mensuel de ce lieu.

La Maison des Familles est présentée aux familles lors du rendez-vous au TIF.

Par cette large communication sur les activités de la Maison des Familles, cette collaboration étroite contribue ainsi au soutien à la parentalité.

Pour renforcer le lien intergénérationnel, un partenariat entre la résidence Beau Séjour et la crèche Clair de Lune a été mis en place. Malheureusement ce partenariat a dû s'interrompre avec la crise sanitaire. On espère vraiment qu'il puisse repartir dès qu'on le pourra.

Quelques grands-parents ont accompagné leurs petits-enfants au Lieu d'Accueil Enfants Parents La Petite Gare, ce qui participe au renforcement du lien intergénérationnel.

En perspective 2022, il serait nécessaire de développer la communication sur ce lieu afin d'augmenter la fréquentation des grands-parents.

Pour finir cette présentation je vous fais une synthèse des perspectives que je vous ai présentées au fur et à mesure de cette présentation.

↳ Au niveau de Tassin Info Famille nous avons plusieurs objectifs :

- ✓ Intégrer les animatrices des RPE aux permanences du TIF
- ✓ Augmenter le nombre de permanences physiques du TIF
- ✓ Intégrer le portail citoyen dans le fonctionnement du TIF
- ✓ Faire évoluer le règlement de fonctionnement de la commission d'admission
- ✓ Simplifier la procédure de renouvellement des dossiers
- ✓ Assurer un suivi des familles dans les solutions de mode garde trouvées

↳ Dans les crèches :

- ✓ Développer la place des familles dans chaque établissement
- ✓ Accompagner les éducatrices de jeunes enfants vers des missions de continuité de direction
- ✓ Reprendre et développer les partenariats.
- ✓ Augmenter la fréquentation des équipements qui a baissé suite à la crise sanitaire.

↳ Au niveau des relais Petite enfance :

- ✓ Développer la mission renforcée de guichet unique.
- ✓ Poursuivre le partenariat entre les 2 RPE et EAJE/RPE. Il y a un partenariat très intéressant que nous souhaitons développer entre EAJE/REP pour permettre aux assistantes maternelles de pouvoir confier les enfants dont elles ont la garde en crèche lorsqu'elles partent en formation. Aujourd'hui on se rend compte qu'elles ne peuvent pas partir parce que les enfants sont là et qu'elles n'ont pas de solution. Donc nous voulons développer ce partenariat surtout à Alaï qui le permet grâce aux locaux puisque le relais et la crèche sont dans les mêmes locaux.
- ✓ Faire évoluer le règlement intérieur des RPE pour assurer le remplacement des absences des assistantes maternelles.
- ✓ Développer la participation des assistantes maternelles à l'analyse de la pratique.
- ✓ Accompagner des assistantes maternelles à monter une Maison d'Assistants Maternelles.

↳ La Petite Gare :

- ✓ Développer la communication sur le LAEP.
- ✓ Inscrire le LAEP dans un réseau de LAEP.
- ✓ Poursuivre la formation des accueillantes qui est obligatoire.

↳ L'observatoire Petite Enfance : C'est un lieu de rencontre entre toutes les responsables des structures Petite Enfance que j'anime.

- ✓ Harmoniser les règlements de fonctionnement de l'ensemble des crèches pour que les familles puissent être accueillies
- ✓ Élargir les actions par la participation ponctuelle des crèches privées.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup. Je pense que les questions ont été posées au fil de l'eau. Si toutefois il y en avait une qui vous avait échappé faites-le.

En tout cas, je vous remercie beaucoup pour ce travail et au-delà de cette présentation je remercie les équipes parce que c'est la traduction d'un engagement professionnel majeur et d'une politique d'accueil petite enfance qui se veut vraiment très dynamique, très à l'écoute des familles et qui vise à accompagner chaque famille dans l'apprentissage de la parentalité à faire face à une situation de difficulté mais aussi tout simplement à favoriser l'épanouissement des petits comme des grands. J'entends par-là les enfants et les parents eux-mêmes dans la ville de Tassin la Demi-Lune.

C'est le fruit d'une tradition à Tassin la Demi-Lune dans le domaine de la petite enfance que de se fixer ces objectifs et ces enjeux.

Nous avons vu là les prochains objectifs et encore des choses qui vont évoluer dans la pratique et dans les services qui vont être rendus.

Je pense que nous pouvons tous partager cette satisfaction de voir l'action des équipes Petite Enfance sur Tassin la Demi-Lune.

**M. BLANCHIN.-** J'ai deux questions. Vous avez dit que les assistantes maternelles étaient vieillissantes. Vous avez parlé de 50 ans, je crois. Est-ce propre à Tassin la Demi-Lune ou est-ce national ?

**Mme BOURGOIN.-** C'est national.

**M. BLANCHIN.-** Est-ce que parmi les assistantes maternelles il y a un assistant maternel ?

**Mme BOURGOIN.-** Malheureusement, non.

**Mme DU VERGER.-** Tu veux te lancer ?

**M. LE PRESIDENT.-** Il va faire augmenter la moyenne d'âge. Ce n'est pas bon ça !

**Mme BOURGOIN.-** Cela existe, il y a des hommes mais ils sont très peu représentés malheureusement dans le métier.

**M. BLANCHIN.-** Même dans l'enseignement primaire, actuellement 92 % des enseignants du primaire sont des enseignantes.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est ainsi.

Je vous propose de mettre fin à la séance de ce conseil d'administration.

*La séance est levée à 20 heures 47.*